



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
17 SEPTEMBRE 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le onze septembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER (arrivée à la 3<sup>ème</sup> délibération), Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Bernard RAMOND, Bruno BRETON à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Jean-Jacques DECORDE, Guy GARCIN à Claire BLANC, Corinne ARCHAMBAULT à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-089	Enfance / Jeunesse  Ouverture d'une classe d'éveil musical au sein de l'École Municipale de Musique
-----------------------------	--

VU l'avis favorable de la direction de l'École Municipale de Musique ;

VU le projet pédagogique pour la classe d'éveil musical ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite renforcer l'accès à la culture et à la pratique musicale pour les enfants. En effet, la demande des familles pour des activités d'éveil musical dès le plus jeune âge est en constante progression.

De ce fait, l'ouverture d'une classe d'éveil musical répond à ce besoin qui permet aux enfants de découvrir la musique, de découvrir les instruments et de développer leurs capacités sensorielles, cognitives et motrices dans un cadre pédagogique adapté.

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

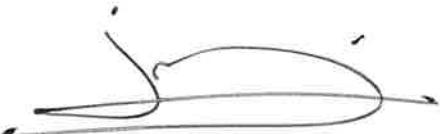
- **APPROUVE** la création d'une classe d'éveil musical au sein de l'École Municipale de Musique à compter de la rentrée 2025
- **FIXE** l'âge des enfants concernés de 3 à 7 ans
- **APPROUVE** la mise en place d'un programme pédagogique adapté, encadré par un professeur qualifié en pédagogie musicale
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

